

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44

CD 2006/4 Page 1 sur 8

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation

AMMONIA TEST STRIPS

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Société: Rena France SA

Adresse :

25 Avenue du Pont de Tasset

Annecy

Cedex, BP 232- 74006

FRA

Téléphone: +33 4 50 57 11 12

Fax : +33 4 50 57 77 89

Utilisation de la substance/préparation

Strips measure ammonia in fresh and salt water aquariums, for product 33D.

SYNONYMES

Rubrique 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
plastic strip impregnated with non hazardous ingredients, including eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté EC NO: 231-791-2	7732-18-5	Aucun	

Rubrique 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DE DANGER

Non considéré comme une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

EFFETS AIGUS SUR LA SANTÉ

INGESTION

Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44

CD 2006/4 Page 2 sur 8

Rubrique 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

cause de soucis.

Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.

YEUX

Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

PEAU

Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau.

INHALE

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Rincez la région touchée à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.

PEAU

Si ce produit entre en contact avec la peau :

- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).
- Consultez un médecin s'il y a une irritation.

INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44

CD 2006/4 Page 3 sur 8

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

-
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Non combustible.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Non connu.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes de sécurité.

Gants:

En cas de manipulation de grandes quantités :

Gant en plastic d' usage général.

Respirateur:

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Nettoyer les éclaboussures immédiatement.
- Sécuriser la charge s'il est sur de la faire.
- Collecter le produit récupérable.
- Collecter le produit restant dans des containers avec des couvercles pour une élimination.

ECLABOUSSURES MAJEURES

- Risque mineur.
- Vider la zone de son personnel.
- Alerter les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature du risque.
- Porter les gants de protection physique e.g. en cuir.
- Contenir les éclaboussures / sécuriser le chargement s'il est sûr de la faire.
- Collecter le produit récupérable et l'étiqueter pour un recyclage.
- Collecter le produit restant et le placer dans des containers appropriés pour une élimination.
- Nettoyer/balayer la zone.
- De l'eau peut être nécessaire.

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44
CD 2006/4 Page 4 sur 8

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Limiter tous les contacts personnels non nécessaires.
- Porter un vêtement de protection quand un risque d'exposition survient.
- Utiliser une zone bien ventilée.
- Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.
- Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau avant la manipulation.
- Éviter tout dommage physique aux containers.
- Utiliser les pratiques professionnelles de travail adaptées.
- Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

STOCKAGE

Aucune restriction pour ce type de containers. Emballer comme recommandé par le fabricant. Vérifier que le produit est bien étiqueté.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences.
Inconnu.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Les produits suivants ne possèdent pas de OEL dans nos archives

- eaux distillees, de conductibilite ou de meme degre de puret:

CAS:7732-18-5

MATERIAL DATA

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

EAUX DISTILLEES, DE CONDUCTIBILITE OU DE MEME DEGRE DE PURET:

Pas de limite d'exposition établie par le NOHSC ou l'ACGIH.

PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX

Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités.

SINON: Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes:

- lunettes de sécurité avec protection latérales.
- REMARQUE: Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et TOUTES les lentilles les concentrent.

AUTRE

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis.

Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44

CD 2006/4 Page 5 sur 8

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :

Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)

aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)

Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)

Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).

Vitesse de l'air:

0, 25- 0, 5 m/s (50- 100 f/min)

0.5- 1 m/s (100- 200 f/min.)

1- 2, 5 m/s (200- 500 f/min)

2, 5- 10 m/s (500- 2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle

1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce

2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement

3: Intermittent, faible production

4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement

Maximum de l'intervalle

1: Perturbation des courants d'air de la pièce

2: Contaminants à forte toxicité

3: Forte production, utilisation importante

4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44

CD 2006/4 Page 6 sur 8

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Non- miscible à l'eau.

Poids Moléculaire: Pas Applicable

Point/intervalle d' ébullition (°C): Pas Applicable

Point/intervalle de fusion (°C): Pas Applicable

Densité relative (eau =1): Pas Disponible

hydrosolubilité (g/L): Non- miscible

pH (comme fourni): Pas Applicable

pH (1% solution): Pas Applicable

Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible

Composé volatil (%vol): Pas Applicable

Taux d' évaporation: Pas Applicable

Densité relative de vapeur (air=1): Pas

Point d' éclair (°C) : Pas Applicable

Applicable

Limite inférieure d' explosivité (LIE): Pas

Limite supérieure d' explosivité (LSE): Pas

Applicable

Température d' auto- combustion (°C): Pas

Temp de décomposi tion (°C): Pas Disponible

Applicable

État: Manufacturés

Viscosité: Pas Applicable

APPARENCE

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ammonia Test Strips

TOXICITY AND IRRITATION

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

EAUX DISTILLEES, DE CONDUCTIBILITE OU DE MEME DEGRE DE PURET:

Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée pour Ammonia Test Strips.

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage.
- Consulter l'Autorité de regulation des déchets pour un traitement.
- Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44

CD 2006/4 Page 7 sur 8

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES:ADR, IATA, IMDG, ADN

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

RÉGLEMENTATIONS

eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté (CAS: 7732-18-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n°96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
 - Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

continué...

AMMONIA TEST STRIPS

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE)

Date de livraison: 10-Janvier-2007

NH369EC

CHEMWATCH 6101-44
CD 2006/4 Page 8 sur 8

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

EXPOSURE STANDARD FOR MIXTURES

Prédiction aidée par ordinateur de 'Cas le plus grave' pour le spray/brouillard ou les éléments de fumées/poussières et la concentration.

Standard d'Exposition Composite pour le Mélange (TWA) (:100 mg/m³).

Date de livraison: 10-Janvier-2007

Imprimer la date: 11-Janvier-2007

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.